

Oxygène, liquide réfrigéré

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 1 de 11

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Oxygène, liquide réfrigéré**

Autres moyens d'identification

: InnoPure Liquid Oxygen

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Utilisation industrielle; Applications médicales.  
Restriction d'usage: Aucune connue

Famille chimique

: Gaz diatomique.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

**Innovair Industrial Limited**

150 McPhillips Street  
Winnipeg, MB, Canada  
R3E 2J9

No. de téléphone du fournisseur

: 800-667-3344

No. de téléphone en cas d'urgence

: Pas d'information disponible.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Gaz incolore. Inodore.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification :

Gaz comburants -Catégorie 1

Gaz liquéfié réfrigéré

Éléments d'étiquetage

Pictogramme ( s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.  
Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.

Oxygène, liquide réfrigéré

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 2 de 11

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ***Conseils de prudence*

Tenir / stocker à l'écart des vêtements et des autres matières combustibles.  
S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction.  
Porter des gants isolants contre le froid/ un équipement de protection des yeux/du visage.

Décongeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter la zone affectée. Consulter immédiatement un médecin.  
En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

**Autres dangers**

Aucun à notre connaissance.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Gaz pur.

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Oxygène, liquide réfrigéré	O <sub>2</sub>	7782-44-7	100.00

**SECTION 4. PREMIERS SOINS****Description des premiers soins**

- Ingestion* : Normalement pas exigé.
- Inhalation* : La surexposition de l'oxygène n'est pas prévu en conditions de travail normales. Déplacer immédiatement la personne ayant subi l'exposition à l'air frais. Soins médicaux immédiats nécessaires quand l'oxygène est inhalé sous pression. Fournir un traitement de soutien en gardant la victime calme et au chaud.
- Contact avec la peau* : Suite à l'exposition au liquide, réchauffer immédiatement la région gelée avec de l'eau tiède à une température n'excédant pas 105°F/41°C. Maintenez le réchauffement de la peau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que la coloration et la sensation normales soient revenues dans la zone affectée. En cas d'exposition massive, retirer les vêtements sous la douche à l'eau tiède. Faire appel à une assistance médicale.
- Contact avec les yeux* : Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- : L'oxygène risque d'être toxique en cas d'inhalation à des pressions élevées.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE****Agents extincteurs***Agents extincteurs appropriés*

- : Co<sub>2</sub>, produit chimique sec, mousse, eau pulvérisée, brouillard d'eau

*Agents extincteurs inappropriés*

- : Aucun(e).

Oxygène, liquide réfrigéré

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 3 de 11

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Des concentrations élevées d'oxygène accélèrent vigoureusement la combustion. Supportera ou amorcera l'inflammation ou l'explosion de matière organique ou autres matières oxydables. L'explosion du contenant risque de se produire en conditions d'incendie.

### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

### Produits de combustion dangereux

- : Oxydes des matières qui brûlent.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

#### *Équipement de protection pour les pompiers*

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Ne pas entrer sans porter un équipement de protection spécialisé adapté à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue de feu complète) ne fournissent pas une protection adéquate. Une combinaison de protection contre les produits chimiques recouvrant l'ensemble du corps avec appareil de protection respiratoire autonome en mode pression positive (approuvée par le NIOSH ou équivalent) peut être nécessaire.

#### *Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie*

- : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet et des vêtements imperméables. Enlever toute source d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir les contenants jusqu'à ce que le feu soit éteint.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Refusez l'entrée à tous les individus non protégés. Assurer une ventilation adéquate.

### Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé ne puisse s'infiltrer dans les endroits clos.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torche, d'étincelles ou de flammes à proximité).

### Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Suivre les procédures prescrites pour intervenir et rapporter les plus gros déversements.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Ne pas fumer. Éviter l'inhalation des gaz. Protéger les bouteilles contre les dommages. Ne pas couper, souder, braser, percer ou meuler près des contenants. Ne pas percer, incinérer ou exposer à la chaleur même lorsque vide.

Oxygène, liquide réfrigéré

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 4 de 11

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Conditions d'un stockage sûr

- : Protéger les bouteilles contre les dommages. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des secteurs à chaleur excessive, des flammes nues, des étincelles ou autres sources possibles d'allumage. Les cylindres devraient être entreposés debout et bien arrimés afin d'éviter qu'ils ne tombent ou se renversent. Les cylindres pleins ou vides devront être séparés. Utiliser un système d'inventaire 'premier arrivé-premier sorti' pour éviter que les cylindres pleins soient entreposés pendant de trop longues périodes. Entreposage extérieur ou isolé privilégié.

**Substances incompatibles** : Agents réducteurs ;Matières combustibles ;Graisse ;Huiles ;Matières organiques

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Oxygène, liquide réfrigéré	P/D	P/D	P/D	P/D

### Contrôles de l'exposition

#### Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Une ventilation mécanique générale et à la source antidéflagrante est exigée lorsque l'on utilise ce produit. Les petites quantités peuvent être manipulées dans des hottes de ventilation forcée.

**Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

**Protection de la peau** : Porter des gants isolants contre le froid/ un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Protection des yeux/du visage

- : Porter des gants isolants contre le froid/ un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Autre équipement de protection

- : Bottes de sécurité conformément à la réglementation. Des vêtements de coton sont recommandés afin d'éviter l'accumulation de statique. Douche d'urgence et douche oculaire devraient être à proximité.

#### Considérations générales d'hygiène

- : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité relatives aux produits diagnostics.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence** : Gaz incolore.

**Odeur** : Inodore.

**Seuil olfactif** : Pas disponible.

**pH** : Non applicable.

#### Point de fusion/point de congélation

- : - 218°C (-361.8 °F)

Oxygène, liquide réfrigéré

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 5 de 11

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

: - 182.9°C

**Point d'éclair** : Non applicable.**Point d'éclair, méthode** : Non applicable.**Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)**

: Pas disponible.

**inflammabilité (solide, gaz)** : Ininflammable.**Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: Pas disponible.

**Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: Pas disponible.

**Propriétés comburantes** : Oxydant fort qui va favoriser la combustion.**Propriétés explosives** : Non-explosif**Tension de vapeur** : Non applicable.**Densité de vapeur** : 1.11**Densité relative / Poids spécifique**

: 1.43

**Solubilité dans l'eau** : 39 g/L**Autres solubilité(s)** : Pas disponible.**Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile**

: 0.65

**Température d'auto-inflammation**

: Pas disponible.

**Température de décomposition**

: Pas disponible.

**Viscosité** : Non applicable.**Matières volatiles (% en poids)**

: Pas disponible.

**Composés organiques volatils (COV)**

: Non applicable.

**Pression absolue du récipient**

: Pas disponible.

**Distance de projection de la flamme**

: Non applicable.

**Autres observations physiques/chimiques**

: Poids moléculaire: 32 g/mol

Formule moléculaire O<sub>2</sub>

Température critique: -118.6°C

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité** : N'est pas censé être réactif.**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.**Risque de réactions dangereuses**

: Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

**Conditions à éviter** : Flamme nue, étincelles, chaleur élevée et la proximité avec des substances incompatibles.**Matériaux incompatibles** : Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

Oxygène, liquide réfrigéré

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 6 de 11

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Produits de décomposition dangereux

: Voir Section 5 (Mesures de lutte contre l'incendie).

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : NON

Voies d'entrée - ingestion : NON

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

#### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

##### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

###### *Signes et symptômes - Inhalation*

: L'oxygène risque d'être toxique en cas d'inhalation à des pressions élevées. Dépendant de la pression et de la durée de l'exposition, l'oxygène pur à des pressions élevées risque de causer crampes, étourdissements, difficulté respiratoire, convulsions, oedème et décès.

###### *Signes et symptômes - ingestion*

: Aucun connu, puisque le produit est un gaz à la température de la pièce.

*Signes et symptômes - peau* : Le contact avec un liquide ou un gaz réfrigéré peut provoquer des brûlures de froid et des gelures. Les symptômes de gelures plus sévères comprennent une sensation de brûlure, la raideur de la zone touchée, des cloques, la nécrose des tissus et la gangrène.

*Signes et symptômes - yeux* : Le contact avec le liquide risque de causer des gelures. La pulvérisation directe dans les yeux peut causer des gelures, des dommages à la cornée et causer des lésions permanentes aux yeux.

##### Risque d'effets chroniques sur la santé

: Aucun rapporté par le fabricant.

##### Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

##### Cancérogénicité

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

##### Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

**Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur.

##### Effets spécifiques sur organes cibles

: Système respiratoire, Système nerveux central.

##### Maladies aggravées par une surexposition

: Aucun rapporté par le fabricant.

##### Substances synergiques

: Aucun à notre connaissance.

##### Données toxicologiques

: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

Oxygène, liquide réfrigéré

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 7 de 11

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Nom chimique</u>	<b>CL50(4hr)</b>	<b>DL50</b>	
	<u>inh. rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Oxygène, liquide réfrigéré	P/D	P/D	P/D

### Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** : Probablement pas nocif pour les organismes aquatiques.

### Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Oxygène, liquide réfrigéré	7782-44-7	S/O	S/O	S/O

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Oxygène, liquide réfrigéré	7782-44-7	S/O	S/O	S/O

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Oxygène, liquide réfrigéré	7782-44-7	S/O	S/O	S/O

### Persistance et dégradabilité

: Le fabricant n'a rapporté aucune étude détaillée concernant les effets sur l'environnement par cette matière. Cependant, une pratique prudente vous dictera d'éviter que cette matière puisse s'infiltrer dans l'environnement.

### Potentiel de bioaccumulation

: Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>

**Mobilité dans le sol** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

### Effets nocifs divers sur l'environnement

: Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Manipulation en vue de l'élimination

: Voir Sectio 8 pour plus de renseignements sur la protection personnelle à utiliser lors de la manipulation de ce produit.

Oxygène, liquide réfrigéré

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 8 de 11

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Méthodes d'élimination** : Ne pas essayer d'éliminer les déchets résiduels ou les quantités non utilisées. Retourner au fournisseur avec la valve de la bouteille bien fermée avec le capuchon en place.

**RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)**

: Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1073	OXYGEN, REFRIGERATED LIQUID	2.2	Aucun(e).	 
Canada (TMD)					
Informations supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	UN1073	Oxygen, refrigerated liquid	2.2	Aucun(e).	 
Les États-Unis (DOT)					
Informations supplémentaires					

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

**Dangers pour l'environnement**

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

: Pas disponible.

### SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**Renseignement fédéral É.-U. :**

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

Composants	No CAS	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Oxygène, liquide réfrigéré	7782-44-7	oui	P/D	P/D	non	NS

**Oxygène, liquide réfrigéré**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 9 de 11

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Dangers physiques (Gaz comburant ;Gaz liquéfié réfrigéré ).Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>California Proposition 65</u>		<u>Liste d'état "Right to Know"</u>					
		<u>Inscrit</u>	<u>Type de toxicité</u>	<u>CA</u>	<u>MA</u>	<u>MN</u>	<u>NJ</u>	<u>PA</u>	<u>RI</u>
Oxygène, liquide réfrigéré	7782-44-7	Non	S/O	Non	oui	Non	oui	oui	oui

**Information Canadienne:**

Classification canadienne SIMDUT: Voir Section 2. Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

**Renseignement international:**

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECS</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>NewZealand IOC</u>
Oxygène, liquide réfrigéré	7782-44-7	231-956-9	Present	Présent	N'est pas listée	KE-27737	Present	HSR001029

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Légende**

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- EPA: Environmental Protection Agency
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
- La COI : inventaire de produits chimiques
- KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
- KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MA: Massachusetts
- mppcf: million de particules par pied cube
- MN: Minnesota
- S/O: Sans objet

Oxygène, liquide réfrigéré

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 10 de 11

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

P/D: Pas disponible  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
NJ: New Jersey  
NL: Non répertorié  
NOEC: Concentration sans effet observé  
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PA: Pennsylvania  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques  
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
RI: Rhode Island  
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
FDS: Fiche de données de sécurité  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TSCA: Toxic Substance Control Act  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

### Références

1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique
2. ECHA - European Chemical Agency
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CInfoWeb
4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists
6. California Proposition 65 List
7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal

### Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 04/01/2022

### Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p><b>Préparée pour:</b> Innovair Industrial Limitée 150 McPhillips Street Winnipeg, MB R3E 2J9 Telephone: 800-667-3344</p>	
<p><b>Préparée par:</b> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Innovair Industrial Limitée et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Innovair Industrial Limitée n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues

**Oxygène, liquide réfrigéré**

**Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022**

Page 11 de 11

## **FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Innovair Industrial Limitée.

**FIN DU DOCUMENT**